

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN

**SEANCE DU 11/03/2024**

**DATE DE CONVOCATION : 05/03/2024**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 26**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Olivier TORTELIER à Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Sylvie AGAËSSE à Karine CHEVALIER

**ABSENT(S)** : Loïc HERVOIR (excusé), Mickaël TANGUY (excusé), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée), Géraldine TRONCA, Nicolas ELLEOJET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nathalie DREAN

**Ressources humaines 2024.03.009 SERVICE ESPACES VERTS - CREATION D'UN POSTE PERMANENT  
D'AGENT DE MAÎTRISE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 18 MARS 2024**

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2021.06.011 du 14 juin 2021,

Vu la vacance du poste suite au départ en retraite de l'agent titulaire,

Vu la candidature retenue, par voie de mutation, pour le poste d'agent des espaces verts,

Considérant l'intérêt de procéder à la création d'un poste permanent, à temps complet au service espace verts, d'agent de maîtrise, à compter du 18 mars 2024,

Vu le CST en date du 08/12/2023, informé de la procédure de recrutement,

M. le Maire propose de créer un emploi classé en catégorie C. La rémunération sera déterminée par référence au grade d'agent de maîtrise, en tenant compte de la qualification de l'agent et de son expérience. Le régime indemnitaire sera applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise, à temps complet, au service espaces verts, à compter du 18/03/2024,
- DECIDE de modifier le tableau des emplois,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- DIT que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire, selon la délibération en vigueur,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire  
Mis en ligne le  
18-03-2024  
Le Maire

